

## CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Rue du Château, 4  
6820 FLORENVILLE

-----

Secrétariat : 061/ 32 52 72

### **Le centre Public d'Action Sociale de Florenville Constitue pour les besoins de sa crèche « LES ARSOÛYES » (30 places) une RESERVE DE RECRUTEMENT DE PUERICULTRICES (échelle de traitement D2)**

#### **I. Conditions d'accès générales à l'emploi :**

N.B. : Pour pouvoir être admis à participer aux épreuves, il est nécessaire de remplir l'ensemble des conditions ci-dessous au plus tard à la date limite d'inscription :

- A. Être Belge ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne.
- B. Jouir des droits civils et politiques
- C. Être de conduite répondant aux exigences de la fonction.
- D. Avoir une connaissance de la langue de la région française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- E. Satisfaire à l'ensemble des conditions spécifiques à l'emploi.
- F. Réussir l'examen de recrutement.
- G. Avoir les aptitudes physiques requises pour l'exercice normal de la fonction. La personne qui sera désignée devra satisfaire à un examen médical effectué par la médecine du travail préalablement à l'entrée en fonction.

#### **II. Conditions d'accès spécifiques à l'emploi :**

Les exigences au niveau du diplôme requis pour exercer la fonction figurent dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022 relatif à la reconnaissance des formations initiales reconnues pour pouvoir exercer la fonction d'accueillante d'enfants en crèche.

- 1. Certificat de qualification puériculteur-trice
- 2. Certificat de qualification agent d'éducation
- 3. Certificat de qualification auxiliaire de l'enfance – avec CESS
- 4. Certificat de qualification éducateur-trice – avec CESS
- 5. Diplôme de formation « chef/cheffe d'entreprise IFAPME ou EFPME – avec CESS : - Accueillante d'enfants ou – Directeur-trice de maison d'enfants

Attention : tout diplôme étranger doit faire l'objet d'une équivalence. Veuillez-vous adresser au préalable au Service des équivalences des diplômes de la Fédération Wallonie-Bruxelles :  
<https://www.equivalence.cfwb.be/>

### **Modalités d'introduction des candidatures :**

Les candidatures seront adressées UNIQUEMENT par lettre recommandée ou par le remise d'un écrit contre accusé de réception, pour le vendredi 25 novembre 2022 au plus tard, la date la poste faisant foi, à Mr Dorian SIMON, Président du CPAS de Florenville, à l'adresse suivante :

CPAS de Florenville

Rue du Château 4

6820 Florenville

Afin d'être recevables, les candidatures devront être accompagnées des documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une copie recto/verso de la carte d'identité
- Un extrait de casier judiciaire (modèle 2)
- Une copie du diplôme requis

Toutes les candidatures incomplètes, tardives, non signées ou transmises par email ne seront pas prises en considération.

### **Epreuve orale (100 points) :**

Les personnes dont les candidatures sont recevables seront convoquées pour l'épreuve orale.

L'épreuve orale consiste en un entretien permettant de cerner la personnalité, la culture générale, le sens des responsabilités, les capacités d'accueil et la motivation des candidats.

L'épreuve orale se déroulera le jeudi 8 décembre 2022 à partir de 9h30 à la salle des mariages de la commune, rue du Château, 5 à Florenville. Les candidats seront préalablement avisés de leur heure précise de passage.

Pour réussir (et être admis à présenter l'épreuve pratique), les candidats devront obtenir au total des épreuves au moins 60% des points.

### **Epreuve pratique (100 points) :**

Les personnes qui auront obtenus au moins 60 % des points à l'épreuve orale seront convoquées à une épreuve pratique à la crèche Les Arsoûyes, Rue du Miroir, 15 à 6820 Florenville. Elles seront préalablement avisées de leur heure précise de passage.

L'épreuve pratique comporte une mise en situation professionnelle.

L'épreuve pratique se déroulera le jeudi 8 décembre 2022 de 14h00 à 18h00 dans les locaux de la crèche Les Arsoûyes, rue du Miroir, 15 à 6820 Florenville.

Pour réussir, les candidats devront obtenir au total des épreuves au moins 60% des points.

Pour le Centre Public d'Action Sociale,

Le Directeur Général,

G. BARVIAU



Le Président,

D.SIMON

